

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT

Le comportement abusif du Secrétaire Général du MPS l'emmenant à signer à seul la répartition des membres des démembrements de la CENI Nationale, des CENI régionales et départementales ; et des CENI communales aux noms des partis alliés à leur détriment nous oblige, nous, représentants des partis alliés installés dans le Logone Occidental à décrier ce qui suit :

- Le Secrétaire Général du MPS n'a aucun pouvoir et droit de signer à seul une liste de répartition des membres des démembrements des CENI au compte de la majorité présidentielle et la faire exécuter par le Cadre National de Dialogues Politiques (CNDP) ;
- Selon la liste de la répartition consensuelle adressée par la majorité présidentielle au CNDP, le MPS a droit à deux sièges par commune et non trois ;
- Les partis de la majorité présidentielle réellement implantés sur le terrain sont connus de tous dans chaque région, département et commune donc il est hors des questions d'imposer des partis non existants au détriment des vrais partis ;
- La CENI doit jouer son vrai rôle d'arbitre dans tout le processus de la mise en place des différents démembrements pour toutes les échéances à venir.

Au cas où les membres du CNDP ne se conforment pas aux exigences de leur cahier de charges et décident de se comporter en de simples marionnettes comme lors de la mise en place des CENI régionales et départementales passées (situations non digérées encore par les partis alliés), nous serons obligés de nous faire entendre par tous les moyens même si cela doit nous coûter cher.

Moundou, le 25 janvier 2020

Les signataires :

- 1° Mamady Dindja Prdt Fédéral RNDT-le
- 2° KAGMBAYE EUGENE HOULAIBE prdt Régional RAREIL
- 3° DJIMRANE MBERKOUBOU Prdt National ANAR
- 4° DJINTOLOUM BETOLOUM Prdt Provincial CNDP/actin
- 5° DJENOM JUDITH présidente actin MDST
- 6° DAPABEYE PHARES Féminine MLR
- 7° NAJITÈSSEM MBAÏNOXI prdt provincial ANP S.G.P du 19SA/PO
- 8° NAËE ALFRÈD S.G.C RNT